

CONTRAT Automne-Hiver 2021-2022

N° de contrat

FROMAGE - VACHE

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

 $\sim \sim \sim \sim$ Veuillez documenter les zones grisées $\sim \sim \sim \sim$

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Maëlle COQUIO - Ferme de la Chesnaye adresse : La Chesnaye 35720 PLESDER téléphone : Maëlle 06 45 70 24 26

e-mail: fermedelachesnaye@lavache.com www.facebook.com/fermedelachesnaye

désigné ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom
adresse	
téléphone	
e-mail	

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison deux à trois fois par mois par la productrice de <u>fromage</u> <u>de vache</u>. Les produits sont payés d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le détail des produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La livraison aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, entre 18h00 et 19h30, selon le calendrier établi, sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin avec la dernière livraison.

Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation annuelle 2021/2022 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

			I		
Produit	Fromage blanc	Tartinade aux	Le carré,	le carré,	La tomme de
		herbes	fromage à pâte	fromage à pâte	Coetquen
			molle	molle	
prix unitaire	2.50	4.50	6.80	3.40	4.50
Dates	500 g	300g	entier, environ :	demi, environ :	250 g
			400g	200 g	
03/11/2021					
17/11/2021					
01/12/2021					
15/12/2021					
12/01/2022					
26/01/2022					
09/02/2022					
23/02/2022					
09/03/2022					
23/03/2022					
06/04/2022					
20/04/2022					

Nombre de livraisons :	
Nombre total de chèques: Entourez la réponse	1 - 2 - 3 ou 4
Montant des chèques:	
Montant TOTAL à régler :	

Les chèques sont à remettre à la productrice à la première livraison, au plus tard.